

États financiers du

FONDS DE CAPITAL GOODWOOD

31 décembre 2025 et 2024



KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Bay Adelaide Centre

333, rue Bay, Bureau 4600

Toronto (Ontario) M5H 2S5

Canada

Téléphone 416-777-8500

Télécopieur 416-777-8818

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux porteurs de parts de Fonds de capital Goodwood

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Fonds de capital Goodwood (le « Fonds »), qui comprennent :

- les états de la situation financière au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024;
- les états du résultat global pour les exercices clos à ces dates;
- les états des variations de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables pour les exercices clos à ces dates;
- les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des informations significatives sur les méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024, de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes IFRS de comptabilité.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- des informations contenues dans le Rapport de la direction sur le rendement du Fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations contenues dans le Rapport de la direction sur le rendement du Fonds à la date du présent rapport des auditeurs. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport de l'auditeur.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes IFRS de comptabilité, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation;



Page 4

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

KPMG A.R.L. / S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés
Toronto, Canada

Le 25 mars 2026

FONDS DE CAPITAL GOODWOOD

États de la situation financière

Aux 31 décembre 2025 et 2024

	Note	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Actifs			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		7 396 210 \$	606 911 \$
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net (coût : 7 544 617 \$; 6 210 787 \$ au 31 décembre 2024)	6	6 187 909	2 825 569
Intérêts courus et dividendes à recevoir		36 400	77 077
Total des actifs		13 620 519 \$	3 509 557 \$
Passifs			
Créditeurs et charges à payer		39 473 \$	25 758 \$
Montants à payer aux courtiers		5 982 490	—
Total des passifs (excluant l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables)		6 021 963 \$	25 758 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		7 598 556 \$	3 483 799 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par catégorie			
Catégorie A		78 377 \$	824 524 \$
Catégorie F		7 520 179	2 659 275
Total de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		7 598 556	3 483 799
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part			
Catégorie A		1,33 \$	12,90 \$
Catégorie F		0,93	9,05

Approuvé par Goodwood Inc. :

« Elie Nour » _____, administrateur
Chef de la direction

« Katie Sherkey » _____, administratrice
Cheffe de la conformité

FONDS DE CAPITAL GOODWOOD

États du résultat global

Exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

	Note	2025	2024
Produits			
Revenu de dividendes		11 006 \$	56 018 \$
Revenu d'intérêts		(30 622)	16 092
(Pertes nettes) profits nets de change		(1 650)	5 462
(Pertes nettes réalisées) profits nets réalisés sur les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net		(2 374 206)	78 760
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net		2 018 510	(406 839)
Total des produits		(376 962) \$	(250 507) \$
Charges d'exploitation			
Honoraires juridiques et professionnels		96 747 \$	69 923 \$
Honoraires d'audit		46 811	29 206
Charges générales et administratives		43 866	29 281
Commissions et autres coûts d'opérations de portefeuille	9	4 634	577
Frais de gestion	8	4 580	52 733
Honoraires des fiduciaires		3 470	12 137
Jetons de présence		2 226	6 548
Retenues d'impôt		—	191
Total des charges d'exploitation		202 334 \$	200 596 \$
Diminution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		(579 296) \$	(451 103) \$
Diminution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par catégorie			
	7		
Catégorie A		(132 020) \$	(121 375) \$
Catégorie F		(447 276)	(329 728)
		(579 296)	(451 103)

FONDS DE CAPITAL GOODWOOD

États des variations de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables

Exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

31 décembre 2025

Opérations sur les parts							
Catégorie	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de l'exercice	Diminution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	Produit tiré de l'émission de parts rachetables	Rachat de parts rachetables	Remboursement de capital	Transfert vers/depuis	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de l'exercice
Catégorie A	824 524	(132 020)	–	(15 783)	(598 344)	–	78 377
Catégorie F	2 659 275	(447 276)	7 280 500	(60 664)	(1 911 656)	–	7 520 179
Total	3 483 799 \$	(579 296) \$	7 280 500 \$	(76 447) \$	(2 510 000) \$	– \$	7 598 556 \$

31 décembre 2024

Opérations sur les parts							
Catégorie	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de l'exercice	Diminution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	Produit tiré de l'émission de parts rachetables	Rachat de parts rachetables	Remboursement de capital	Transfert vers/depuis	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de l'exercice
Catégorie A	1 307 930	(121 375)	–	(360 361)	–	(1 670)	824 524
Catégorie F	3 446 111	(329 728)	–	(458 778)	–	1 670	2 659 275
Total	4 754 041 \$	(451 103) \$	– \$	(819 139) \$	– \$	– \$	3 483 799 \$

FONDS DE CAPITAL GOODWOOD

Tableaux des flux de trésorerie

Exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

	Note	2025	2024
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation			
Diminution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		(579 296) \$	(451 103) \$
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :			
Pertes nettes réalisées (profits nets réalisés) sur les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net		2 374 206	(78 760)
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net		(2 018 510)	406 839
		(223 600)	(123 024)
Achats de placements		(5 982 501)	(193 070)
Produit de la vente de placements		2 264 465	754 642
Diminution (augmentation) nette des intérêts courus et dividendes à recevoir		40 677	(17 567)
Augmentation nette des créditeurs et charges à payer		13 715	3 534
Augmentation nette des montants à payer aux courtiers		5 982 490	–
Entrées nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation		2 095 146	424 515
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Produit de l'émission de parts rachetables		7 280 500	–
Païement au titre du rachat des parts rachetables		(76 447)	(819 139)
Distributions aux porteurs de parts rachetables		(2 510 000)	–
Entrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités de financement		4 694 053	(819 139)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie au cours de l'exercice		6 789 299	(394 624)
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice		606 911	1 001 535
Trésorerie à la clôture de l'exercice		7 396 210 \$	606 911 \$
Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie*			
Intérêts reçus		22 294 \$	– \$
Dividendes reçus, déduction faite des retenues d'impôt		16 036	55 779

* Inclus dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation.

FONDS DE CAPITAL GOODWOOD

État des placements

Au 31 décembre 2025

VALEUR NOMINALE / NOMBRE D'ACTIONS	DESCRIPTION	COÛT \$	JUSTE VALEUR \$	POURCENTAGE DE L'ACTIF NET
Placements détenus				
Titres de sociétés ouvertes canadiennes				
100	Constellation Software Inc.	329 972	330 140	4,36
1 700	Thomson Reuters Corp.	308 125	307 921	4,05
5 700	Ovintiv Inc.	306 212	306 603	4,04
11 900	ARC Resources Ltd.	307 458	306 420	4,03
2 800	West Fraser Timber Co. Ltd.	232 400	235 116	3,09
13 000	Northland Power Inc.	231 839	232 050	3,05
12 700	Telus Corp.	228 208	229 743	3,02
2 400	Boardwalk Real Estate Investment Trust	154 741	154 752	2,04
3 300	Canadian Natural Resources Ltd.	153 564	153 417	2,02
1 350	Onex Corp.	153 200	152 496	2,01
4 650	BCE Inc.	151 748	152 241	2,00
1 200	CGI Inc.	152 273	152 136	2,00
3 400	Open Text Corp.	152 077	151 980	2,00
1 800	Cargojet Inc.	151 245	151 092	1,99
7 800	Air Canada	151 517	150 462	1,98
2 000	Alimentation Couche-Tard Inc.	149 796	149 920	1,97
1 100	Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	149 422	149 325	1,97
600	WSP Global Inc.	148 627	149 112	1,96
350	Banque RoyaleCanada	82 075	81 897	1,08
450	Banque de Montreal	80 166	80 213	1,06
1 200	Enbridge Inc.	78 477	78 816	1,04
600	goeasy Ltd.	79 080	78 774	1,04
1 600	The North West Company Inc.	77 697	78 256	1,03
750	EQB Inc.	78 047	77 918	1,03
1 500	Rogers Communications Inc.	77 921	77 715	1,02
450	Banque nationale du Canada	77 955	77 675	1,02
600	La Banque Toronto-Dominion	77 601	77 616	1,02
350	Shopify Inc.	77 681	77 350	1,02
900	Financière Sun Life Inc.	77 314	77 112	1,01
1 600	Brookfield Infrastructure Partners L.P.	76 135	76 336	1,00
900	Nutrien Ltd.	76 312	76 248	1,00
8 000	Bausch Health Cos Inc.	76 890	76 240	1,00
2 000	MTY Food Group Inc.	76 438	76 240	1,00
3 050	Les Aliments Maple Leaf Inc.	76 240	76 037	1,00
750	La Banque de Nouvelle-Écosse	75 850	75 923	1,00
19 000	Well Health Technologies Corp.	76 676	75 810	1,00
750	Canadien Pacifique Kansas City Limitée	75 922	75 788	1,00
1 200	Brookfield Corp.	75 851	75 624	1,00
2 000	ATS Corporation	75 179	75 620	1,00
1 150	Ressources Teck Limitée	75 346	75 567	0,99
600	Corporation Cameco	75 733	75 408	0,99
4 800	Ivanhoe Mines Ltd.	75 888	74 928	0,99
800	Restaurant Brands International Inc.	75 085	74 928	0,99
1 500	Société Financière Manuvie	74 918	74 760	0,98
350	FirstService Corp.	74 543	74 708	0,98
600	Banque Canadienne Impériale de Commerce	74 898	74 658	0,98
1 000	Magna International Inc.	73 210	73 170	0,96
300	Waste Connections Inc.	72 862	72 216	0,95
250	Intact Corporation Financière	71 333	71 433	0,94
342 000	Good Natured Products Inc.	306 275	—	—
73 400	Skylight Health Group Inc.	472 144	—	—
		6 760 166	5 979 910	78,70

FONDS DE CAPITAL GOODWOOD

État des placements (suite)

Au 31 décembre 2025

VALEUR NOMINALE / NOMBRE D'ACTIONS	DESCRIPTION	COÛT \$	JUSTE VALEUR \$	POURCENTAGE DE L'ACTIF NET
Titres de sociétés fermées canadiennes				
281 670	Morgan Solar Inc.	193 071	24 085	0,32
		193 071	24 085	0,32
Obligations de sociétés étrangères				
200 000	Bluedot Inc., 8 %, 17 septembre 2025	268 520	183 914	2,42
100 000	Opera Event Inc., 12,5 %, 26 juillet 2024	126 790	—	—
500	Opera Event Inc., 2 %, 23 février 2026	619	—	—
150 000	Virginia Black LLC, 15,0 %, 30 juin 2020	205 451	—	—
		601 380	183 914	2,42
Bons de souscription étrangers				
92 362	Opera Event Inc., bons de souscription, 26 février 2026	—	—	—
		—	—	—
Total des placements détenus		7 554 617 \$	6 187 909 \$	81,44
Total des placements		7 554 617	6 187 909	81,44
Autres actifs, montant net			1 410 647	18,56
Actif net			7 598 556 \$	100,00

FONDS DE CAPITAL GOODWOOD

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2025 et 2024

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le Fonds de capital Goodwood (le « Fonds ») est un fonds commun de placement à capital variable constitué sous le régime des lois de l'Ontario. Le Fonds a été établi le 23 décembre 1999 dans le cadre d'une déclaration de fiducie et est régi par la troisième convention de fiducie modifiée et mise à jour datée du 11 juin 2014, dans sa version modifiée à l'occasion (la « convention de fiducie »). Le Fonds dépose auprès de toutes les commissions des valeurs mobilières provinciales et territoriales du Canada un prospectus simplifié chaque année, aux fins du placement public de ses parts. Les parts du Fonds sont actuellement offertes au public aux termes d'un prospectus simplifié daté du 22 décembre 2025 (le « prospectus »). Les participations dans le Fonds sont divisées en parts de catégorie A et en parts de catégorie F. Le siège social du Fonds est situé au 2845 Bristol Circle, Oakville (Ontario) L6H 6X5.

Les services de gestion du Fonds et de placement sont fournis par Goodwood Inc. (le « gestionnaire »), membre de l'Organisme canadien de réglementation des investissements (l'« OCRI »). À titre de gestionnaire, le gestionnaire gère les activités quotidiennes et le portefeuille de placements du Fonds. Le gestionnaire a nommé Nour Private Wealth Inc. (le « sous-conseiller ») pour agir comme sous-conseiller auprès du conseiller en placement aux termes d'une convention de sous-conseiller en valeurs intervenue entre le conseiller en placement et le sous-conseiller le 22 décembre 2025 (la « convention de sous-conseiller en valeurs »). De plus, le gestionnaire est le promoteur du Fonds. La Société de fiducie Computershare du Canada est le fiduciaire du Fonds (le « fiduciaire ») et Financière Banque Nationale Inc., par l'intermédiaire de sa division Banque Nationale Réseau Indépendant (« BNRI »), est le dépositaire du Fonds.

Le Fonds a pour objectif de placement d'accroître son capital en investissant principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés nord-américaines exerçant leurs activités dans un grand nombre de secteurs et offrant, de l'avis du gestionnaire, un potentiel supérieur à la moyenne.

Pour atteindre ses objectifs, le Fonds privilégie les titres de capitaux propres de sociétés nord-américaines, à savoir, des émetteurs qui ont des liens au Canada ou aux États-Unis, notamment ceux qui sont situés au Canada ou aux États-Unis, ceux dont les titres sont cotés sur une bourse au Canada ou aux États-Unis ou ceux dont une importante tranche de leurs produits ou de leurs bénéfices provient du Canada ou des États-Unis ou dont une importante tranche de leurs actifs est détenue au Canada ou aux États-Unis. Le Fonds pourrait également acheter des titres additionnels comme des dépôts à terme, du papier commercial, des obligations et des débentures d'émetteurs qui sont des gouvernements et des sociétés si la conjoncture en vigueur nécessite la prise d'une position défensive. Le Fonds peut investir jusqu'à concurrence de 15 % de sa valeur liquidative au coût dans des obligations à rendement élevé ou d'autres titres de créance dont le rendement total est comparable à celui d'un titre de capitaux propres.

L'actionnaire unique du gestionnaire (l'« actionnaire ») a conclu une convention définitive le 18 décembre 2025 (la « convention d'achat ») aux termes de laquelle Nour Private Management Inc. (« NPMI »), une société du même groupe que le sous-conseiller, a convenu d'acquérir la totalité des actions émises et en circulation du gestionnaire auprès de l'actionnaire (la « transaction »). À la clôture de la transaction, le sous-conseiller deviendra un membre du même groupe que le gestionnaire. Elie Nour est le gestionnaire de portefeuille du sous-conseiller et le principal gestionnaire de portefeuille du Fonds. M. Nour est principalement responsable des décisions concernant le programme de placement du Fonds et de la fourniture de conseils courants au sous-conseiller en ce qui concerne le Fonds, et il joue un rôle crucial dans les décisions de placement prises pour le compte du Fonds. Il y a lieu de se reporter à la note 12 « Événement postérieur à la date de clôture ».

En vertu d'une dispense obtenue à son égard, le Fonds a suspendu les demandes de rachat ainsi que le calcul de sa valeur liquidative pour la période allant du 30 janvier 2025 au 12 décembre 2025, auquel moment la suspension des demandes de rachat a été levée et le calcul de la valeur liquidative a recommencé.

FONDS DE CAPITAL GOODWOOD

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2025 et 2024

2. MODE DE PRÉSENTATION

Référentiel comptable

Les présents états financiers ont été établis selon les Normes IFRS de comptabilité (« IFRS »).

Les actifs et les passifs du Fonds présentés à l'état de la situation financière comprennent les instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN ») et d'autres actifs financiers et passifs financiers au coût amorti. Les instruments financiers à la JVRN sont évalués soit au dernier cours, soit à la valeur estimée selon des techniques d'évaluation couramment utilisées par les intervenants du marché. Il y a lieu de se reporter à la note 3 pour obtenir de plus amples renseignements sur l'évaluation des actifs financiers et des passifs financiers du Fonds.

Approbation des états financiers

Les présents états financiers ont été approuvés par le gestionnaire et autorisés aux fins de publication le 25 mars 2026.

Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

La monnaie fonctionnelle du Fonds est le dollar canadien, et les états financiers sont présentés en dollars canadiens.

Estimations et hypothèses comptables critiques

L'établissement des états financiers exige que la direction exerce un jugement lorsqu'elle applique les méthodes comptables et qu'elle formule des estimations et des hypothèses quant à l'avenir. Les jugements et les estimations comptables les plus importants utilisés par le Fonds dans le cadre de l'établissement des présents états financiers sont présentés ci-après. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Juste valeur des titres non cotés sur un marché actif

Le Fonds peut, de temps à autre, détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs. La juste valeur de ces instruments est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation. Lorsque des techniques d'évaluation (comme des modèles) sont utilisées pour déterminer la juste valeur, elles sont validées et analysées périodiquement par les membres d'expérience du personnel du gestionnaire.

La juste valeur des titres non cotés sur un marché actif peut être déterminée par le Fonds à l'aide de sources de cotation reconnues (comme des agences de cotation) ou de prix indicatifs établis par les teneurs des marchés des obligations et des titres de créance. Le Fonds doit faire preuve de jugement et doit estimer la quantité et la qualité des sources de cotation utilisées. En l'absence de données de marché, le Fonds peut évaluer une position à l'aide de ses propres modèles, lesquels sont habituellement fondés sur des méthodes et des techniques d'évaluation généralement considérées comme des normes au sein du secteur. Les modèles s'appuient sur des données observables, dans la mesure du possible. Cependant, en ce qui a trait au risque de crédit (lié tant au Fonds qu'à ses contreparties), la direction doit faire des estimations en raison de la volatilité et de la corrélation. Toute modification des hypothèses portant sur ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur présentée des instruments financiers.

Le Fonds exerce un jugement important pour déterminer ce qui constitue une donnée observable. Le Fonds considère qu'une donnée observable est une donnée de marché qui est facilement disponible, régulièrement distribuée ou mise à jour, fiable et vérifiable, non exclusive et fournie par une source indépendante participant activement au marché pertinent. Il y a lieu de se reporter à la note 6 pour obtenir de plus amples renseignements sur l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers du Fonds.

FONDS DE CAPITAL GOODWOOD

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2025 et 2024

3. INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES MÉTHODES COMPTABLES

Les méthodes comptables significatives énoncées ci-après ont été appliquées d'une manière uniforme aux données de toutes les périodes présentées dans les présents états financiers.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie est composée des dépôts en trésorerie auprès de BNRI.

Les équivalents de trésorerie se composent de placements à court terme très liquides facilement convertibles en des montants connus de trésorerie venant généralement à échéance dans les 90 jours suivant leur acquisition. Au 31 décembre 2025, le fonds ne détenait aucun équivalent de trésorerie.

Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Comptabilisation, évaluation et classement

Un actif financier classé au coût amorti est évalué au coût amorti s'il est détenu au sein d'un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs dans le but de percevoir des flux de trésorerie contractuels et si les clauses contractuelles de l'actif donnent lieu, à des dates déterminées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal. Tous les autres actifs financiers sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net et sont évalués à la juste valeur.

Les passifs financiers sont classés et évalués au coût amorti, à l'exception des passifs financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net, lesquels sont évalués à la juste valeur.

Le Fonds classe ses placements en titres de créance et en titres de capitaux propres ainsi que ses instruments dérivés comme des actifs financiers ou des passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les actifs financiers que le Fonds classe et évalue au coût amorti comprennent les intérêts courus et les dividendes à recevoir.

Les passifs financiers qui sont classés et évalués au coût amorti comprennent les créditeurs, les charges à payer et les montants à payer au courtier.

Les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés initialement à la date de l'opération, à la juste valeur, et les coûts d'opérations connexes sont comptabilisés dans les états du résultat global. Les autres actifs et passifs financiers sont comptabilisés à la date de montage à la juste valeur majorée des coûts d'opérations directement attribuables à leur acquisition ou à leur émission.

Après leur comptabilisation initiale, tous les actifs financiers et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à la juste valeur. Les variations nettes des profits et des pertes latents découlant des fluctuations de la juste valeur des instruments à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentés dans les états du résultat global, sous la variation nette de la plus-value (moins-value) latente des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans la période au cours de laquelle ils surviennent. Les profits et les pertes réalisés découlant de la vente d'actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont calculés comme étant le produit de la sortie diminué du coût moyen. Les coûts moyens ne comprennent pas l'amortissement des primes ou escomptes sur les titres de créance.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits de recevoir des flux de trésorerie de l'actif sont arrivés à expiration ou lorsque le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété. Les passifs financiers sont décomptabilisés lorsque l'obligation contractuelle du passif a été éteinte, est annulée ou est arrivée à expiration.

FONDS DE CAPITAL GOODWOOD

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2025 et 2024

3. INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net (suite)

Comptabilisation, évaluation et classement (suite)

Le revenu de dividendes provenant des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net est comptabilisé dans les états du résultat global sous revenu de dividendes, lorsque le droit du Fonds de recevoir les paiements est établi. Les montants non encore reçus sont inclus dans les états de la situation financière dans les intérêts courus et dividendes à recevoir. Les intérêts aux fins de distribution gagnés sur les titres de créance à la juste valeur par le biais du résultat net correspondent à l'intérêt nominal reçu par le Fonds et sont comptabilisés dans les états du résultat global selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Le Fonds n'amortit pas les primes versées ou les escomptes reçus sur l'achat de titres à revenu fixe, sauf pour les obligations à coupon zéro, pour lesquelles l'amortissement est fait selon la méthode linéaire.

Évaluation à la juste valeur

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à la juste valeur. La juste valeur correspond au prix qui serait reçu à la vente d'un actif ou qui serait payé au transfert d'un passif dans le cadre d'une opération normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur des actifs financiers négociés sur des marchés actifs est fondée sur les prix du marché à la clôture de la bourse à la date de présentation de l'information financière. Dans les cas où le prix de clôture se situe hors de la fourchette acheteur-vendeur de clôture, le cours acheteur ou le cours vendeur qui se rapproche le plus du prix de la dernière opération sera utilisé.

La juste valeur des actifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation. Le Fonds utilise diverses méthodes et pose des hypothèses qui sont basées sur la conjoncture des marchés en vigueur à chaque date de clôture. Les techniques d'évaluation utilisées peuvent comprendre le recours à des opérations comparables récentes conclues dans des conditions de concurrence normale, des modèles d'évaluation d'options ainsi que d'autres techniques d'évaluation couramment utilisées par des intervenants qui maximisent l'utilisation des données de marché et qui s'en remettent le moins possible aux données propres à une entité.

Actifs et passifs financiers classés et évalués au coût amorti : Le coût amorti correspond au montant auquel l'actif ou le passif financier est évalué lors de la comptabilisation initiale, déduction faite des remboursements de capital, plus ou moins l'amortissement cumulé au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif de tout écart entre le montant comptabilisé initialement et le montant à l'échéance, moins toute réduction pour perte de valeur.

La juste valeur utilisée aux fins de la présentation de l'information financière concorde avec la juste valeur utilisée aux fins des opérations des porteurs de parts et des opérations connexes.

Compensation des actifs et des passifs financiers

Les actifs et les passifs financiers sont compensés, et le solde net est présenté dans les états de la situation financière si et seulement si le Fonds a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Les produits et les charges sont présentés selon le solde net des profits et des pertes sur les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net.

Sommes à payer au titre de l'achat de placements et sommes à recevoir au titre de la vente de placements

Les sommes à recevoir au titre de la vente de placements et les sommes à payer au titre de l'achat de placements qui ont fait l'objet d'engagements contractuels sont comptabilisées dans les états de la situation financière pour le montant à recevoir ou à payer.

FONDS DE CAPITAL GOODWOOD

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2025 et 2024

3. INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Parts rachetables et actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables

Le Fonds émet deux catégories de parts rachetables qui sont rachetables au gré du porteur, mais qui ne sont pas assorties des mêmes attributs. Par conséquent, les parts du Fonds sont classées en tant que passif aux termes de la Norme comptable internationale (*International Accounting Standard*, ou « IAS ») 32, *Instruments financiers : Présentation* (« IAS 32 »).

Pour chaque part du Fonds vendue, le Fonds reçoit un montant égal à la valeur liquidative par part à la date de la vente, lequel est inclus dans l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables. Pour chaque part rachetée, l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables est réduit de la valeur liquidative de la part à la date de rachat. Les parts rachetables sont évaluées à la valeur actuelle de l'actif net du Fonds et sont considérées comme une tranche résiduelle de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables.

L'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables est calculé pour chaque catégorie de parts du Fonds et correspond à la quote-part de l'actif net du Fonds de la catégorie respective, divisée par le nombre de parts en circulation à la date d'évaluation.

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part, pour chaque catégorie correspond à la division de l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par le nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de l'exercice pour chaque catégorie.

Commissions et autres coûts d'opérations de portefeuille

Les commissions et autres coûts d'opérations de portefeuille sont des coûts engagés pour acquérir des actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net. Ils comprennent les honoraires et les commissions payés aux agents, aux conseillers, aux courtiers et aux contrepartistes. Les coûts d'opérations sont immédiatement comptabilisés à titre de charges en résultat net.

Écarts de conversion

Les opérations de placement, les produits et les charges libellés en monnaies étrangères ont été convertis en dollars canadiens selon le cours de change en vigueur au moment de l'opération. Les montants des actifs et des passifs libellés en monnaies étrangères ont été convertis dans la monnaie fonctionnelle selon le cours de change en vigueur à la date des états de la situation financière. Les profits et les pertes de change liés à la trésorerie sont inclus dans les profits nets (pertes nettes) de change des états du résultat global. Les profits et les pertes de change liés aux actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentés dans la variation nette de la plus-value (moins-value) latente des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net des états du résultat global.

Imposition

Le Fonds est admissible à titre de fiducie de fonds commun de placement aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). La totalité du bénéfice net du Fonds aux fins de l'impôt et une part suffisante des gains en capital nets réalisés au cours de toute période doivent être distribuées aux porteurs de parts de sorte que le Fonds n'ait aucun impôt à payer. Le Fonds ne comptabilise donc pas d'impôt sur le résultat et, par conséquent, l'avantage fiscal lié aux pertes en capital et autres qu'en capital n'est pas comptabilisé à titre d'actif d'impôt différé dans les états de la situation financière.

Le Fonds est actuellement assujéti à des retenues d'impôt sur les revenus étrangers. En général, le Fonds traite les retenues d'impôt à titre de charge portée en déduction du revenu imposable.

FONDS DE CAPITAL GOODWOOD

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2025 et 2024

3. INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Normes publiées mais non encore entrées en vigueur

Plusieurs normes nouvelles ou modifiées s'appliqueront pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025 et leur application anticipée est permise. Cependant, le Fonds n'a pas opté pour l'application anticipée de ces normes nouvelles ou modifiées dans le cadre de l'établissement des présents états financiers.

IFRS 18, États financiers : Présentation et informations à fournir

En avril 2024, l'IASB a publié une nouvelle Norme IFRS de comptabilité, l'IFRS 18, *États financiers : Présentation et informations à fournir*, qui remplacera l'IAS 1, *Présentation des états financiers*. La nouvelle norme introduit des sous-totaux nouvellement définis dans l'état du résultat net ainsi que des exigences relatives au regroupement et à la ventilation des informations et à la présentation de mesures de la performance définies par la direction dans les états financiers. La nouvelle norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027, et son adoption anticipée est permise.

Classement et évaluation des états financiers

En mai 2024, l'IASB a publié des modifications des Normes IFRS de comptabilité, soit celles de l'IFRS 9, *Instruments financiers* et de l'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*. Les modifications portent sur le règlement de passifs financiers au moyen d'un système de paiement électronique et sur l'évaluation des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels d'actifs financiers, y compris ceux présentant des caractéristiques liées aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance. L'IASB a également modifié les obligations d'information sur les placements dans des instruments de capitaux propres désignés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et ajouté des obligations d'information concernant les instruments financiers assortis de clauses conditionnelles. Ces modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026, et leur adoption anticipée est permise.

Le Fonds évalue actuellement l'incidence de la norme sur les états financiers en ce qui a trait à la structure de l'état du résultat global, au tableau des flux de trésorerie et aux obligations d'information supplémentaires concernant les mesures de la performance définies par la direction. Le Fonds évalue également l'incidence de la norme sur la manière dont les informations sont regroupées dans les états financiers.

4. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les instruments dérivés détenus par le Fonds sont les suivants :

Bons de souscription

Un bon de souscription est une entente contractuelle aux termes de laquelle l'émetteur confère au porteur le droit, mais non l'obligation, d'acheter directement de l'émetteur des titres sous-jacents à une date ou avant une date précise ou encore au cours d'une période précise, un nombre déterminé de titres ou un instrument financier à un prix prédéterminé. Les bons de souscription achetés exposent le Fonds au risque de crédit jusqu'à concurrence de leur valeur comptable, qui correspond à leur juste valeur.

FONDS DE CAPITAL GOODWOOD

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2025 et 2024

4. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (suite)

Le tableau qui suit décrit les placements en bons de souscription du Fonds aux 31 décembre 2025 et 2024.

31 décembre 2025

Description	Échéance	Prix d'exercice	Montant notionnel	Juste valeur comptabilisée dans les actifs financiers
<i>Bons de souscription</i>				
Opera Event Inc.	26-02-2026	1,08 \$ US	100 000	–

31 décembre 2024

Description	Échéance	Prix d'exercice	Montant notionnel	Juste valeur comptabilisée dans les actifs financiers
<i>Bons de souscription</i>				
Newtopia Inc.	07-03-2025	0,15 \$	80 250	1 821
Opera Event Inc.	26-02-2026	1,08 \$ US	100 000	–

5. INSTRUMENTS FINANCIERS – GESTION DU RISQUE

Facteurs de risque financiers

Les activités du Fonds l'exposent à une gamme de risques financiers : le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché (qui englobe le risque de prix, le risque de change et le risque de taux d'intérêt). L'exposition du Fonds aux risques financiers porte essentiellement sur ses placements.

Le Fonds est également exposé à des risques d'exploitation, notamment le risque lié au dépôt de titres. Ce risque s'entend du risque de subir des pertes sur les titres mis en dépôt à la suite de l'insolvabilité ou d'une négligence du dépositaire. Bien qu'un cadre juridique approprié soit en place afin d'atténuer les risques de perte de valeur de titres détenus par le dépositaire, en cas de défaut de ce dernier, la capacité du Fonds de transférer les titres pourrait être temporairement diminuée.

Le gestionnaire s'efforce de réduire au minimum les effets négatifs de ces risques sur le rendement du Fonds par la surveillance quotidienne des positions du Fonds et des faits nouveaux sur le marché et par la diversification du portefeuille de placements en respectant les contraintes de l'objectif de placement. Pour faciliter la gestion du risque, le gestionnaire a également recours à des lignes directrices internes qui fixent des cibles pour chaque type de risque, maintient une structure de gouvernance aux fins de la supervision des activités de placement du Fonds et surveille la conformité à la stratégie de placement établie du Fonds, aux lignes directrices internes et à la réglementation sur les valeurs mobilières.

Le Fonds a recours à différentes méthodes pour évaluer et gérer les divers types de risques auxquels il est exposé. Ces méthodes sont expliquées ci-après.

i) Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement conclu avec le Fonds. Le risque de crédit est géré par le gestionnaire grâce à une sélection prudente de titres et à la diversification du portefeuille du Fonds. Le gestionnaire surveille l'ensemble des positions du Fonds sur les marchés quotidiennement et les placements sont maintenus à l'intérieur d'une fourchette établie.

FONDS DE CAPITAL GOODWOOD

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2025 et 2024

5. INSTRUMENTS FINANCIERS – GESTION DU RISQUE (suite)

i) Risque de crédit (suite)

L'exposition au risque de crédit correspond à la valeur comptable des actifs dans les états de la situation financière et à l'incapacité éventuelle d'une autre partie de s'acquitter d'une obligation. La compensation et la garde de la quasi-totalité des instruments financiers sont prises en charge par BNRI. Le Fonds est exposé au risque de crédit dans la mesure où BNRI pourrait être incapable de respecter son obligation de remettre les titres du Fonds ou de rembourser les sommes dues. Dominion Bond Rating Service a attribué la note de A-1 à BNRI. Le Fonds prévoit ne subir aucune perte en raison de cette concentration.

Au 31 décembre 2025, le Fonds détenait quatre obligations (quatre obligations en 2024) qui n'étaient pas notées. L'exposition la plus importante au risque de crédit correspond à la valeur comptable des obligations qui n'étaient pas notées et des intérêts courus 36 400 \$ (72 047 \$ en 2024).

ii) Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que le Fonds éprouve des difficultés à honorer les engagements liés aux passifs financiers qui sont réglés par la remise de trésorerie ou d'autres actifs financiers.

Le Fonds est exposé aux rachats en trésorerie périodiques de parts rachetables. Par ailleurs, le Fonds peut, de temps à autre, investir dans des titres non cotés, qui ne sont pas négociés sur un marché organisé. Habituellement, les titres qui ne sont pas cotés en bourse sont peu liquides. Le Fonds pourrait donc ne pas être en mesure de liquider rapidement ses placements dans ces instruments à un montant se rapprochant de la juste valeur de façon à combler ses besoins en liquidités ou à réagir à des événements précis comme la détérioration du degré de solvabilité d'un émetteur en particulier.

Le Fonds gère son risque de liquidité essentiellement en investissant dans des titres négociables et dans d'autres instruments financiers qui sont négociés sur des marchés actifs et qui peuvent être rapidement vendus dans des conditions normales. De plus, le Fonds conserve suffisamment de trésorerie et de titres très liquides pour assurer une liquidité adéquate.

La politique du Fonds stipule que le gestionnaire doit surveiller quotidiennement la position de liquidité du Fonds. Les passifs du Fonds sont généralement exigibles et payés dans un délai de 90 jours, à l'exception de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables. Les parts rachetables sont rachetables à vue au gré du porteur. Toutefois, cela ne représente pas un risque de liquidité important puisque les porteurs de ces instruments les conservent habituellement à moyen ou à long terme. En outre, le Fonds a besoin d'un avis de rachat de parts approprié et peut, dans des circonstances exceptionnelles, suspendre les rachats si c'est dans l'intérêt de tous les porteurs de parts. Par conséquent, le Fonds n'est pas exposé à un important risque de liquidité. Le Fonds n'a retenu aucun rachat et n'a imposé aucune suspension en 2024. En 2025, le Fonds était en voie de dissolution. En vertu d'une dispense obtenue à son égard, le Fonds a suspendu les demandes de rachat ainsi que le calcul de sa valeur liquidative pour la période allant du 30 janvier 2025 au 12 décembre 2025, auquel moment la suspension des demandes de rachat a été levée et le calcul de la valeur liquidative a recommencé. Le processus de réouverture s'est achevé le 22 décembre 2025.

FONDS DE CAPITAL GOODWOOD

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2025 et 2024

5. INSTRUMENTS FINANCIERS – GESTION DU RISQUE (suite)

iii) *Risque de marché*

Le risque de marché s'entend du risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs liés à un instrument financier fluctue en raison de la variation de variables de marché comme les cours du marché, les cours de change et les taux d'intérêt. L'analyse de sensibilité qui suit reflète la façon dont l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables aurait été influencé par une variation raisonnablement possible de la variable de risque pertinente à chaque date de clôture. Dans les faits, les résultats réels pourraient être différents, et les écarts pourraient être importants.

a) *Risque de prix*

Le risque de prix s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs liés à un instrument financier fluctuent en raison de la variation des cours du marché (autre que celle découlant des risques de taux d'intérêt ou de change), qu'ils soient le fait de facteurs propres à un placement donné ou à son émetteur, ou de facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur un marché. Le Fonds est essentiellement exposé au risque de prix en raison de ses placements dans des titres de capitaux propres, des titres privilégiés et des dérivés connexes.

Tous les placements présentent un risque de perte en capital. Le portefeuille de placements comprend des titres de sociétés issus de divers secteurs, lesquels sont exposés aux fluctuations normales du marché et aux risques inhérents aux placements sur les marchés boursiers. Le risque maximal lié aux instruments financiers correspond à leur juste valeur.

Le gestionnaire gère le risque de prix du Fonds en constituant un portefeuille diversifié de placements négociés sur divers marchés qui peuvent ne pas être mis en corrélation entre eux. Les positions du Fonds et la conjoncture générale dans laquelle le Fonds évolue sont surveillées quotidiennement.

Au 31 décembre 2025, si le cours des titres du Fonds avait connu une hausse ou une baisse de 5 %, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs, l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables aurait augmenté ou diminué d'environ 300 200 \$ (126 812 \$ en 2024).

Le Fonds est également exposé au risque de prix par la concentration de son portefeuille de placements et il gère ce risque au moyen d'une surveillance quotidienne du portefeuille afin de respecter les stratégies de placement du Fonds, lesquelles sont énoncées dans le prospectus du Fonds.

b) *Risque de change*

Le Fonds peut détenir des actifs et des passifs monétaires et non monétaires libellés ou négociés en d'autres devises que le dollar canadien, qui est sa monnaie fonctionnelle. Le risque de change s'entend du risque que la valeur des opérations futures sur des actifs et des passifs libellés dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle du Fonds fluctue en raison des variations des cours de change.

FONDS DE CAPITAL GOODWOOD

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2025 et 2024

5. INSTRUMENTS FINANCIERS – GESTION DU RISQUE (suite)

iii) Risque de marché (suite)

b) Risque de change (suite)

Le tableau qui suit présente un sommaire, en dollars canadiens, des devises auxquelles le Fonds avait une exposition importante au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024. Le tableau montre également l'incidence éventuelle sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables d'une appréciation ou d'une dépréciation de 5 % du dollar canadien par rapport aux devises indiquées, toutes les autres variables demeurant constantes.

31 décembre 2025

Devise	Exposition au risque de change		En % de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	Incidence sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	Incidence sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (en %)
	Trésorerie et autres débiteurs	Placements à la juste valeur par le biais du résultat net			
Dollar américain	36 407 \$	207 998 \$	3,2	12 220 \$	0,2

31 décembre 2024

Devise	Exposition au risque de change		En % de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	Incidence sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	Incidence sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (en %)
	Trésorerie et autres débiteurs	Placements à la juste valeur par le biais du résultat net			
Dollar américain	73 003 \$	337 950 \$	11,8	20 548 \$	0,6

c) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison des variations des taux d'intérêt du marché en vigueur.

La majorité des actifs et des passifs financiers du Fonds ne porte pas intérêt ou est réévaluée quotidiennement. Par conséquent, le portefeuille du Fonds n'est pas exposé à un risque important découlant des fluctuations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché. Toutefois, les placements sous-jacents peuvent comprendre des placements dans des titres à taux d'intérêt fixe, ce qui pourrait les exposer au risque de taux d'intérêt.

FONDS DE CAPITAL GOODWOOD

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2025 et 2024

5. INSTRUMENTS FINANCIERS – GESTION DU RISQUE (suite)

iii) Risque de marché (suite)

c) Risque de taux d'intérêt (suite)

Le tableau qui suit présente un sommaire de l'exposition du Fonds au risque de taux d'intérêt aux 31 décembre 2025 et 2024, selon la durée résiduelle jusqu'à échéance. Il illustre également l'incidence éventuelle sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables advenant le cas où les taux d'intérêt du marché en vigueur augmenteraient ou diminueraient de 1 %, et où la courbe de rendement subirait un déplacement parallèle, toutes les autres variables demeurant constantes.

Durée à l'échéance	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Moins de 1 an	183 914 \$	287 500 \$
Total	183 914	287 500
Incidence sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	679	719
Incidence sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (en %)	0,01 %	0,02 %

d) Risque géopolitique

Le terrorisme, la guerre, les affrontements militaires et les événements géopolitiques connexes (et leurs répercussions) peuvent entraîner une volatilité accrue des marchés à court terme et des effets défavorables à long terme sur les économies et les marchés canadiens, américains et mondiaux en général. De même, des catastrophes naturelles et environnementales comme des tremblements de terre, des incendies, des inondations, des ouragans, des tsunamis et des phénomènes météorologiques en général, ainsi que des épidémies généralisées de maladies et de virus, peuvent grandement perturber les économies et les marchés à moyen terme. Ces catastrophes peuvent entraîner des conséquences défavorables sur les sociétés, les secteurs, les industries, les marchés, les devises, les taux d'intérêt et d'inflation, les notes de crédit, la confiance des investisseurs, et d'autres facteurs ayant une incidence sur la valeur des placements du Fonds.

6. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des actifs et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs (comme les dérivés et les titres négociables cotés en bourse) est fondée sur le cours de clôture des marchés à la fin de la période. Un marché est considéré comme actif si des opérations sur l'actif ou le passif ont lieu selon une fréquence et un volume suffisants pour fournir de façon continue de l'information sur le prix. Si une variation importante de la juste valeur est observée de la clôture des marchés jusqu'à minuit à la date de fin de la période, des techniques d'évaluation seront appliquées afin de déterminer la juste valeur.

La juste valeur des actifs et des passifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation. Le Fonds utilise diverses méthodes et pose des hypothèses qui sont basées sur la conjoncture de marché en vigueur à chaque date de clôture d'une période. Les techniques d'évaluation utilisées pour les instruments financiers qui ne sont pas normalisés comprennent le recours à des opérations comparables récentes conclues dans des conditions de concurrence normale, des modèles d'évaluation d'options, ainsi que d'autres techniques d'évaluation couramment utilisées par des intervenants qui maximisent l'utilisation des données de marché et qui s'en remettent le moins possible aux données propres à une entité.

FONDS DE CAPITAL GOODWOOD

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2025 et 2024

6. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Le Fonds répartit ses instruments financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net selon une hiérarchie fondée sur les données importantes ayant servi à l'établissement de leur juste valeur, comme suit :

- Niveau 1 : données qui correspondent aux prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques que l'entité peut obtenir à la date d'évaluation;
- Niveau 2 : données autres que les prix cotés inclus au niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement ou indirectement;
- Niveau 3 : données relatives à l'actif ou au passif concerné qui ne sont pas observables.

Le Fonds exerce un jugement important pour déterminer ce qui constitue une donnée observable. Le Fonds considère qu'une donnée observable est une donnée de marché qui est facilement disponible, régulièrement distribuée ou mise à jour, fiable et vérifiable, non exclusive et fournie par une source indépendante participant activement au marché pertinent.

Si un actif ou un passif classé au niveau 1 cesse d'être activement négocié par la suite, il est transféré au niveau 2, à moins que l'évaluation de sa juste valeur nécessite l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas il est reclassé au niveau 3.

Le tableau suivant présente les actifs et les passifs du Fonds évalués à la juste valeur aux 31 décembre 2025 et 2024, selon la hiérarchie des justes valeurs :

31 décembre 2025

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<i>Actifs financiers</i>				
Titres obligataires	– \$	– \$	183 914 \$	183 914 \$
Titres de capitaux propres	5 979 910	–	24 085	6 003 995
Total	5 979 910	–	207 999	6 187 909

31 décembre 2024

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<i>Actifs financiers</i>				
Titres obligataires	– \$	– \$	287 500 \$	287 500 \$
Titres de capitaux propres	2 485 797	–	50 451	2 536 248
Bons de souscription	–	1 821	–	1 821
Total	2 485 797	1 821	337 951	2 825 569

Au cours des exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024, il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux 1, 2 et 3.

FONDS DE CAPITAL GOODWOOD

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2025 et 2024

6. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

La majorité des placements détenus par le Fonds sont des placements inscrits à la cote d'une bourse pour lesquels des cours du marché liquide sont faciles à obtenir. Toutefois, la direction doit faire preuve de jugement au moment de déterminer la juste valeur de certains placements. Ces placements sont classés dans le niveau 3 à titre de placements en titres de sociétés fermées non cotées en bourse et sont par conséquent assortis de données non observables importantes ou d'hypothèses. Puisqu'aucun prix observable n'est disponible pour ces titres, le Fonds utilise des techniques d'évaluation pour déterminer les justes valeurs aux dates d'évaluation présentées.

Il arrive à l'occasion que ce soit le gestionnaire qui détermine les techniques d'évaluation et la valeur des placements de niveau 3. Les techniques d'évaluation des placements dans des titres de sociétés fermées détenus par le Fonds comprennent entre autres : l'évaluation implicite faite par un tiers significatif; toute opération effectuée dans des conditions de concurrence normale; des escomptes appliqués dans le cadre d'opérations importantes qui ne sont pas effectuées dans des conditions de concurrence normale afin de tenir compte des avantages économiques tirés d'opérations particulières dont tous les porteurs de titres de capitaux propres ne peuvent se prévaloir; des contrats d'achat ou tout autre document pertinent, des comparaisons avec des instruments similaires pour lesquels il existe des cours de marché observables, l'utilisation de modèles d'évaluation internes, des entretiens fréquents avec la direction ou des membres du conseil d'administration de sociétés fermées, l'analyse d'états financiers et l'établissement des flux de trésorerie futurs liés aux titres de niveau 3 faisant l'objet d'une évaluation. Les estimations de la juste valeur peuvent également être ajustées en fonction de tout autre facteur, tel que le risque de liquidité ou l'incertitude par rapport à l'ensemble des activités d'exploitation, dans la mesure où le gestionnaire estime que ces facteurs pourraient avoir ou auront probablement un effet sur la juste valeur.

Les évaluations de niveau 3 sont passées en revue fréquemment par le gestionnaire du Fonds et tout particulièrement par le chef des placements du gestionnaire, lequel chef est l'ultime responsable de l'évaluation de la juste valeur. Le gestionnaire analyse la pertinence des données du modèle d'évaluation, de même que le résultat de l'évaluation à l'aide de diverses méthodes et techniques d'évaluation reconnues pour leur caractère normalisé au sein du secteur.

Le tableau qui suit présente un sommaire des variations des placements classés au niveau 3 aux 31 décembre 2025 et 2024.

31 décembre 2025

	Niveau 3
Solde à l'ouverture de l'exercice	337 951 \$
Profits réalisés	12 356
Variation du profit ou de la perte latent	(142 308)
Total des placements	207 999

31 décembre 2024

	Niveau 3
Solde à l'ouverture de l'exercice	398 283 \$
Variation du profit ou de la perte latent	(60 332)
Total des placements	337 951

FONDS DE CAPITAL GOODWOOD

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2025 et 2024

6. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Le Fonds détenait un placement de niveau 3 dans des titres de créance de Bluedot Inc., société fermée canadienne, dont la juste valeur était de 183 914 \$ (287 500 \$ en 2024). La juste valeur de cette créance repose sur un escompte de 33 % par rapport à la valeur nominale (coût). La variation de la valeur marchande au cours de l'exercice est attribuable aux profits et pertes de change, ainsi qu'à une réduction pour dépréciation de 33 % au cours de l'exercice pour tenir compte des attentes révisées concernant l'échéancier et l'incertitude des flux de trésorerie attendus.

Le Fonds détenait également un placement de niveau 3 dans des titres de Morgan Solar, Inc., société fermée canadienne, dont la juste valeur était de 24 085 \$ (50 451 \$ en 2024). La juste valeur de ce titre repose sur un escompte d'environ 67 % par rapport à l'opération la plus récente conclue dans des conditions de concurrence normale. Le gestionnaire demeure à l'affût de toute évolution de l'entreprise qui pourrait être susceptible de modifier l'évaluation de la juste valeur.

7. PARTS

Le Fonds peut émettre un nombre illimité de parts, lesquelles sont rachetables au gré des porteurs de parts conformément aux modalités de l'acte de fiducie.

Le nombre de parts émises, rachetées et en circulation au cours des exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024 se répartit comme suit :

31 décembre 2025

	Parts à l'ouverture de l'exercice	Émission de parts	Rachat de parts	Transfert vers/depuis	Changement de désignation de parts	Réinvestissement des distributions	Parts à la clôture de l'exercice
Catégorie A	63 910	–	(5 008)	–	–	–	58 902
Catégorie F	293 709	7 758 450	(6 711)	–	–	–	8 045 448

31 décembre 2024

	Parts à l'ouverture de l'exercice	Émission de parts	Rachat de parts	Transfert vers/depuis	Changement de désignation de parts	Réinvestissement des distributions	Parts à la clôture de l'exercice
Catégorie A	90 207	–	(26 169)	(128)	–	–	63 910
Catégorie F	342 539	–	(49 012)	182	–	–	293 709

Pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024, la diminution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part est calculée comme suit :

Catégorie	2025			2024		
	Diminution par série	Nombre moyen pondéré de parts en circulation	Diminution par part	Diminution par série	Nombre moyen pondéré de parts en circulation	Diminution par part
Catégorie A	(132 020) \$	63 091	(2,09) \$	(121 375) \$	73 313	(1,66) \$
Catégorie F	(447 276)	362 036	(1,24)	(329 728)	323 463	(1,02)

FONDS DE CAPITAL GOODWOOD

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2025 et 2024

8. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Le Fonds conclut des opérations entre parties liées avec le gestionnaire. Les opérations entre parties liées sont des opérations effectuées dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, qui correspond à la contrepartie établie et convenue par la partie liée.

Frais de gestion

Le gestionnaire du Fonds est responsable des activités quotidiennes du Fonds, y compris la gestion du portefeuille de placements, et fournit des analyses de placement et prend des décisions ayant trait au placement des actifs du Fonds. Aux termes de la convention de fiducie et de la convention de gestion datées du 27 janvier 2006, le gestionnaire a le droit de recevoir des frais de gestion annuels représentant 1,9 % de l'actif net attribuable aux parts de catégorie A et 0,9 % de l'actif net attribuable aux parts de catégorie F du Fonds, calculés et comptabilisés chaque date d'évaluation du Fonds. Le gestionnaire a nommé Nour Private Wealth à titre de sous-conseiller pour participer à la gestion du portefeuille de placements du Fonds.

Les frais de gestion sont assujettis à la TVH. Le gestionnaire verse aux courtiers ou aux contrepartistes, à même les frais de gestion, une commission de suivi sur les parts de catégorie A pouvant atteindre 1,0 % par année.

Les frais de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 ont été de 4 580 \$ (52 733 \$ en 2024). De ce montant, les commissions de suivi versées aux courtiers ou aux contrepartistes pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 se sont élevées à 549 \$ (7 874 \$ en 2024). Au 31 décembre 2025, les frais de gestion à payer se chiffraient à 1 489 \$ (1 386 \$ en 2024). Ce montant est présenté dans les créiteurs et charges à payer des états de la situation financière.

Rachat

Tel qu'il est indiqué dans le prospectus simplifié du Fonds, aucuns frais de rachat ne sont payables au Fonds. Toutefois, le gestionnaire peut, à son gré, prélever une déduction pour opération à court terme pouvant s'élever à au plus 2 % de la valeur par part des parts rachetées dans les 90 jours suivant leur achat.

La déduction pour opération à court terme pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 retenue sur les sommes payées au rachat des titres qui ont été payés au Fonds s'établissait à néant (néant en 2024).

Divers

Certains dirigeants, administrateurs et membres clés du personnel du gestionnaire peuvent devenir dirigeants ou administrateurs de sociétés dont les titres font partie des placements en portefeuille du Fonds. Ces placements sont comptabilisés à leur juste valeur. Le gestionnaire tient une liste de ces sociétés sur son site Web à l'adresse www.goodwoodfunds.com et a adopté des politiques et procédures appropriées pour traiter des conflits d'intérêts relativement aux relations. Cette liste peut être modifiée à l'occasion. En conséquence, le gestionnaire recommande aux investisseurs de consulter le site Web fréquemment et avant d'effectuer des achats additionnels de parts du Fonds.

FONDS DE CAPITAL GOODWOOD

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2025 et 2024

8. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES (suite)

Divers (suite)

Conformément au Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement, le gestionnaire a établi un comité d'examen indépendant (le « CEI ») pour le Fonds. Le CEI a pour mandat de se pencher sur les conflits d'intérêts auxquels le gestionnaire pourrait être exposé dans le cadre de la gestion du Fonds et de lui faire des recommandations à cet égard. Le gestionnaire facture au Fonds la rémunération versée aux membres du CEI et les coûts liés à l'administration continue du CEI. Ces montants sont présentés dans les états du résultat global. Le CEI fait rapport de ses activités annuellement aux porteurs de parts du Fonds, et son rapport annuel est mis à la disposition des porteurs de parts sur son site Web vers le 31 mars chaque année.

Au 31 décembre 2025, 695 parts de catégorie A et 281 873 parts de catégorie F (695 parts de catégorie A et 58 824 parts de catégorie F en 2024) étaient détenues par des parties liées au gestionnaire. Du 30 janvier 2025 jusqu'à la date du prospectus simplifié, le Fonds n'acceptait plus de nouvelles souscriptions. Une dispense a été accordée le 4 décembre 2025, autorisant le contrepartiste de NPMI à souscrire des parts de catégorie F du Fonds.

Il y a lieu de se reporter à la note 9 pour obtenir de plus amples renseignements sur les commissions de courtage versées à des parties liées.

9. COMMISSIONS DE COURTAGE

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, le total des commissions de courtage payées par le Fonds s'est établi à 4 634 \$ (577 \$ en 2024) et les commissions et honoraires relatifs aux opérations de financement d'entreprise se sont élevés à néant (néant en 2024).

10. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Le Fonds, une fiducie de fonds commun de placement, n'est pas assujetti à l'impôt sur le résultat sur ses gains nets imposables ni sur son revenu net pour l'exercice s'il distribue ces gains et ce revenu aux porteurs de parts. Le fiduciaire du Fonds distribue le revenu imposable du Fonds aux porteurs de parts de manière à éliminer tout l'impôt sur le résultat qui serait par ailleurs payable par le Fonds. Ces distributions sont imposables dans les mains des porteurs de parts.

Les pertes en capital ne s'éteignent pas et peuvent être utilisées pour réduire les gains nets réalisés d'exercices futurs. Au 31 décembre 2025, le Fonds avait des pertes en capital réalisées nettes cumulées de 4 583 231 \$ (3 398 789 \$ en 2024). Les pertes autres qu'en capital peuvent être reportées en avant sur une période de vingt ans et utilisées pour réduire le revenu net imposable d'exercices futurs. Au 31 décembre 2025, le Fonds disposait de pertes autres qu'en capital totalisant 2 261 157 \$ (2 082 360 \$ en 2024).

FONDS DE CAPITAL GOODWOOD

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2025 et 2024

11. GESTION DU CAPITAL

Le capital du Fonds se compose de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (la « valeur liquidative »). Les parts donnent droit à des distributions, le cas échéant, et au paiement d'une quote-part calculée en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat. Les variations pertinentes sont présentées dans les états des variations de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables.

12. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DE CLÔTURE

Le 18 décembre 2025, l'actionnaire du gestionnaire a conclu une convention d'achat aux termes de laquelle Nour Private Management Inc., une société du même groupe que le sous-conseiller, a convenu d'acquérir la totalité des actions émises et en circulation du gestionnaire auprès de l'actionnaire (la « transaction »). À la clôture de la transaction, qui a pris effet le 1^{er} mars 2026, le gestionnaire du Fonds a fait l'objet d'un changement de contrôle et le sous-conseiller est devenu un membre du même groupe que le gestionnaire. La transaction n'a donné lieu à aucune modification des objectifs ou des stratégies de placement du Fonds. Après la réouverture du Fonds, le gestionnaire a relancé les activités courantes du Fonds conformément aux objectifs de placement du Fonds et aux lois sur les valeurs mobilières applicables. Ainsi, le Fonds n'opère plus sous le coup de la dispense obtenue dans le cadre de la suspension des rachats, de la suspension du calcul de la valeur liquidative et de la dispense temporaire en ce qui concerne la restriction visant les actifs peu liquides.